

Annexe

BOURSE D'EXCELLENCE

CRITERES D'ADMISSIBILITE

- La sélection repose sur l'excellence académique, le candidat doit posséder un très bon dossier universitaire (mentions, prix, etc....) : au minimum 14 de moyenne à l'année en 2021/2022.
- Seuls les étudiants **inscrits en droit à UT1 Capitole** pour les années universitaires **2021/2022 et 2022/2023** sont admissibles.
- Si le candidat est de nationalité étrangère, il doit résider en France depuis au moins un an.
- Le candidat doit remettre son dossier de demande **complété avec tous les justificatifs** demandés.
- **Les étudiants inscrits en 1^{ère} et 2nd année de Licence ne sont pas éligibles**

PIECES JUSTIFICATIVES

Joindre obligatoirement à votre demande :

- Une copie des **diplômes et relevés de notes** depuis le Baccalauréat (le cas échéant, les candidats devront fournir la **traduction certifiée** des diplômes et des relevés de notes en langue française).
- Une copie de votre **quittance d'inscription 2022/2023**.
- Un **relevé d'identité bancaire** à vos noms et prénoms.
- La fiche création d'un agent dument complétée.

MONTANT DE LA BOURSE

- Pour cette année, le montant de la bourse sera de 500€
- Versement de la bourse en décembre 2022.
-